



FSU - BASSIN ROANNAIS

Septembre - octobre 2016

Sommaire



- Action contre la loi travail
 - Grève du 8 septembre / Action retraités du 29 septembre
 - Rentrée 2016 dans le Roannais
 - 1er degré : revalorisation de l'ISAE
- Décision de justice : « le droit de l'enfant d'être con »
- En bref : réunions syndicales / COVILAR

Vos représentants du secteur

Snes-FSU : Lionel FOUGERON

Snetap-FSU : René RIPOCHE

Snuipp-FSU : Jean-Marc BOUDOT, Marie-Claude LAVAL-DIOT

FSU – section des retraités : Françoise BOUVIER

Action contre la loi travail

Le 15 septembre, 400 manifestants roannais ont une nouvelle fois foulé le pavé pour dénoncer l'ignominie de la loi travail. Malheureusement la mobilisation dans la rue n'a cessé de faiblir au fil des mois. L'action à venir doit donc prendre d'autres formes (recours juridiques, débats et réunions visant à faire de réelles propositions). Car il est inacceptable de baisser les bras contre ce projet de société qu'on veut nous imposer : renversement de la hiérarchie des normes ouvrant la voie de l'affaiblissement de l'employé face à l'employeur, recours au référendum d'entreprise dévoyant la représentation des salariés via les syndicats, nouveaux critères favorisant les licenciements économiques, trop nombreuses dérogations à la durée du temps de travail... Les salariés du privé mais aussi les jeunes scolarisés déjà sur le marché du travail ou futurs salariés sont touchés de plein fouet par ces enjeux et ces dangers. Penser que la Fonction publique ne sera pas impactée serait illusoire...

Au niveau de la forme, le combat que nous avons mené l'an dernier nous permet de tirer un certain nombre d'enseignements.

- Sans surprise, le gouvernement Valls/Hollande s'est inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs. Peu importe les contestations. Le message délivré est le suivant : « *Vous avez le droit de le dire mais on ne vous écouterait pas. Ce n'est pas votre avis qui compte mais bien celui de la finance, du Medef...* » ; de ceux là même que ces gens élus en 2012 prétendaient contrer (dans le programme en tout cas...). En ce sens, la lutte des classes reste et demeure plus que jamais d'actualité.
- Un certain nombre de manifestants se sont ouvertement radicalisés. La tension et la violence sont de plus en plus palpables. Certains ont rejoint les cortèges pour en découdre. Les organisations syndicales ne peuvent que déplorer cette violence. Est-il besoin de rappeler que depuis des années, ces mêmes organisations n'ont eu de cesse de mettre en garde les politiques du danger de mépriser ceux qui s'expriment dans la rue et dans les urnes ? (ratification du traité de Lisbonne en 2007 malgré le résultat négatif du référendum...)
- La poursuite et l'aggravation d'une répression policière visant à criminaliser l'acte syndical. On a tous en mémoire les 5 de Roanne qui en 2014 ont fini par être relaxés au bout de 43 mois d'une procédure longue et exténuante. Aujourd'hui, le jeune stéphanois Martin Pontier, militant non violent (qui a même tempéré des lycéens un peu fougueux) a été inculpé et condamné pour violence à l'égard de 7 agents des forces de l'ordre (manifestation contre la loi travail du 12 mai dernier). Verdict : 8 mois de prison avec sursis et 3850 euros d'amende. Cette condamnation scandaleuse pourrait signifier pour lui une impossibilité d'être employé dans la fonction publique...

Education : grève du 8 septembre dans le second degré

L'intersyndicale Snes-FSU, Snep-FSU, FO, CGT, Sud-Education et Sundep (enseignement privé) ont appelé à une journée de grève et de manifestation jeudi 8 septembre. Il s'agissait de dénoncer les conditions de rentrée et la mise en place de la réforme du collège. Le choix de la date était audacieux (*après tout, il est toujours difficile de se mobiliser en cette période chargée qu'est la rentrée*). Il n'était pas anodin : il s'agissait de montrer que la rentrée ne s'est pas bien passée.

La mobilisation à Lyon n'a sans doute pas été à la hauteur de ce qu'escomptaient les participants (*quelques Roannais ont quand même fait le déplacement*) mais cela n'a en aucun cas remis en cause l'essentiel : les conditions de rentrée sont inacceptables. La réforme du collège l'est tout autant. C'est ce que les manifestants ont scandé haut et fort dans les rues de Lyon aux côtés de Ludivine Rosset, nouvelle secrétaire académique du Snes.

Retraités : action du 29 septembre

La revalorisation des pensions aurait dû être annoncée pour le 1er octobre. Ca n'a pas été le cas. Comme partout en France, les organisations syndicales CGT-FO-FSU-FGR Fonction Publique ont donc appelé à une journée de mobilisation le 29 septembre. Une soixantaine de personnes réunies en assemblée générale à la bourse du travail a :

- fait le point sur le recul du niveau de vie des retraités qui subissent le contre-coup du gel des pensions et des mesures fiscales
- souligné l'insuffisance de la loi d'adaptation de la société au vieillissement
- dénoncé les fermetures des services publics qui handicapent tout particulièrement les personnes âgées.

Deux journalistes de France 3 et un journaliste du Progrès étaient présents.

L'assemblée s'est ensuite déplacée en cortège jusqu'à la Sous-préfecture. Le Sous-préfet étant occupé par le dossier sur l'accueil des migrants à Saint-Denis de Cabannes (*avec une forte contestation orchestrée par le Front national...*) n'a pas pu recevoir de délégation. Un autre rendez-vous sera demandé ultérieurement.



Militant un jour, militant toujours !

Rentrée 2016 dans le Roannais...

Dans le premier degré

Dans le département de la Loire, l'IA a procédé à 4 ouvertures de classe provisoires. Dans le Roannais, l'école de Villemontais bénéficie d'une de ces ouvertures.

Aucune fermeture de classes n'a été prononcée. L'IA note toutefois des baisses d'effectifs à la rentrée pour certaines écoles (Charlieu, Roanne-Marengo, Noailly).

Le SNUIPP-FSU continue à intervenir régulièrement sur des situations d'écoles qui accueillent des effectifs trop importants pour pouvoir enseigner dans de bonnes conditions (dans le Roannais : maternelle Pouilly-les-Nonains)

Dans le second degré

Rien de nouveau sous le soleil. La rentrée se passe mais les conditions qui, si elles sont variables d'un établissement à l'autre, n'en demeurent pas moins préoccupantes voire inquiétantes.

La pénurie de remplaçants s'est lourdement faite sentir. Il a manqué un prof de physique-chimie à la rentrée au lycée Jean Puy, au collège Jules Ferry, au collège des Etines, au collège de Mably, au collège de Saint-Germain Laval. Les élèves sont restés plusieurs semaines sans cours, le Rectorat n'ayant aucune solution à proposer. D'ailleurs, que ce soit en mathématiques, en lettres, en Anglais, en physique-chimie, ou en technologie, il est clair que l'académie de Lyon n'a pas les moyens de faire face aux besoins qui vont apparaître en cours d'année. Les TZR ne sont pas corvéables à merci ; le recours à des personnels non titulaires dont les missions ne sont pas reconnues ne saurait être considéré comme une solution pérenne.

Plus précisément, au collège de Charlieu la rentrée s'est TRES MAL passée avec notamment des changements constants d'emploi du temps (*en septembre, les collègues ont tous connu entre 4 et 6 emplois du temps différents*).

Pour le confort des élèves ?

Certainement pas ! (*horaire de mathématiques groupés sur 2 jours, classes qui sont en étude pendant*

que leur enseignant a lui-même un trou dans son emploi du temps...). Les rapports avec la direction sont quant à eux on-ne-plus tendus... Etonnant, non ? (*Ah ces enseignants... Quand comprendront-ils ENFIN que les nécessités de service justifient tout ... même l'injustifiable ?*)

Au collège de la Côte Roannaise à Renaison, les classes surchargées en 4e et 5e (*l'établissement perd 2 classes pour une augmentation d'effectifs de 4 %... Le Rectorat manquerait-il lui-aussi de profs de maths...?*) mettent à mal la mise en place de l'AP ou même la mise en place de la pédagogie différenciée préconisée par la réforme... (*Allez : un peu de bonne volonté que diable ! Mettez-y un peu du vôtre !!!*)

Le collège La Fontaine cicatrise un peu les plaies de la lutte qu'il a menée il y a deux ans pour conserver son étiquette d'éducation prioritaire. (*Juste combat mais on vous dit que les moyens n'y sont pas. Alors n'insistez pas ! C'est pourtant facile à comprendre, non ?*) En outre, les effectifs d'ULIS sont anormalement élevés. Là où il devrait n'y avoir que 9 élèves, il y en a 13. Sur le papier, il n'y a pas mort d'homme... dans les faits, cette augmentation de l'effectif est à la limite du gérable. Heureusement que la collègue en responsabilité bénéficie enfin de l'ISAE de 1200 euros. C'est une vraie forme de reconnaissance. Quoi... ? J'ai dit une bêtise ? (*voir ci-dessous l'article sur la revalorisation de l'ISAE...*)

Au collège des Etines, la jour de la pré-rentrée, généralement synonyme de « *je prends connaissance de mon emploi du temps, de mes listes de classes* » « *je fais mes photocopies pour démarrer le plus sereinement possible...* » s'est muée pour certains en un déménagement improvisé dans la joie et la bonne humeur ! Les collègues de langue ont en effet eu la surprise d'apprendre qu'on les transférait sans concertation aucune dans les locaux de la SEGPA. Exit les locaux spécialisés ! Bonjour les salles sans matériel avec un nombre de bureaux et de chaises insuffisant...

En outre, une rumeur persistante s'est installée et s'est développée durant tout le mois de septembre. Le bruit courait qu'une classe de 6e SEGPA (9 élèves) serait associée dans son intégralité avec une classe de 6e pour certains cours (pour un total de 35 élèves donc). Quels cours ? Quelle(s) classe(s) de 6e ? S'agissait-il seulement d'une rumeur amplifiée et déformée ? Fin septembre, des enseignants ont retrouvé un article du Progrès daté du 1er septembre indiquant aux Costellois que les 6e SEGPA seraient bien intégrés à une classe de 6e. Cette confirmation a bien évidemment eu une conséquence prévisible : l'écriture d'un courrier par voie hiérarchique dénonçant le manque de communication et de concertation. La direction s'est quant à elle étonnée que les personnels ayant découvert le projet d'inclusion dans la presse n'ait pas demandé des explications en interne. L'histoire ne dit pas si les abonnements aux journaux locaux ont augmenté de manière significative depuis lors dans l'établissement.. (*Après tout, quand on veut être informé, faut s'en donner les moyens, non ?!*)

Bonne nouvelle au lycée Chervé : les deux secondes générales et technologiques sont ENFIN remplies. Sur le secteur, il y avait suffisamment d'élèves. Ces classes étaient pourtant maintenus avec des effectifs très faibles avec bien évidemment risque de fragilisation donc de fermeture à court terme... Les nouveaux effectifs étaient connus en fin d'année scolaire dernière ... ce qui n'a pas empêché un manque d'organisation en amont. Les équipes pédagogiques ont dû discuter pour se répartir les classes et les groupes ... le jour de la pré-rentrée...

Terminons ce tour non exhaustif du Roannais pour évoquer l'incident assez difficile à comprendre qui s'est déroulé à Riorges. Le jour de la rentrée, une altercation a eu lieu entre l'Inspecteur d'Académie en visite dans l'établissement et une collègue. Celle-ci s'est sentie jugée de manière négative et a eu la désagréable impression qu'on remettait en cause son sérieux et son travail. Les collègues de l'établissement ont transmis un courrier par voie hiérarchique au Rectorat pour apporter leur soutien à une collègue qui a été fragilisée.

Revalorisation de l'ISAE : enfin une bonne nouvelle ! (mais pas totalement...)

Depuis 3 ans (seulement...), les enseignants du 1er degré touchent une prime de 400 euros : L'ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves). Cette prime était définie comme le pendant de l'ISOE des enseignants du 2nd degré (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves). Objectivement, il était proprement scandaleux et incompréhensible que les enseignants du premier degré touchent moins que leurs collègues du second degré. N'y avait-il pas là un bon moyen de dresser les personnels les uns contre les autres... ?

A partir de cette année, l'ISAE va être à la hauteur de l'ISOE (1200 euros brut par an).

Alors oui, c'est une prime et une prime ne vaut pas une augmentation indiciaire conséquente. En outre, cette prime (ISOE / ISAE) est nettement insuffisante compte tenu de l'accroissement exponentiel de la masse de travail... Mais c'est une victoire quand même !!!

Oui mais...

Il convient de tempérer notre satisfaction. En effet, plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficient pas de l'ISAE : ceux qui exercent en ULIS collège et lycée, en SEGPA-EREA, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE ou sciences, les coordonnateurs REP. Les maîtres

formateurs ne la touchent pas en totalité. L'occasion pour nous de tirer un coup de chapeau au service de communication du ministère qui a adressé un message électronique à l'ensemble des enseignants du premier degré. Ce message intitulé « Versement de votre nouvelle indemnité en octobre » a été adressé à tous ... y compris à ceux qui en sont actuellement "exclus" !

Décision de justice : le droit de l'enfant d'être « con » [1]

C'est la fin d'une affaire pour le moins contestable. Petit rappel des faits : en janvier 2015, suite aux attentats de Charlie Hebdo, un élève alors scolarisé au collège de Mably s'est montré provocateur envers un adulte de l'établissement.

Dans un premier temps, l'affaire qui n'a sans doute pas été traitée suffisamment en interne, a pris des proportions incroyables. La presse ayant eu vent de cette histoire avait pris contact avec la chef d'établissement de l'époque pour connaître son avis sur la question. A partir de ce moment-là, une action en justice a été intentée par l'établissement contre cet élève. Le jeune homme a été convoqué devant le juge pour « outrage à un agent du service public ». Il risquait 6 mois de prison et 7500 euros d'amende pour des propos provocateurs ... par ailleurs mal établis.

La décision de justice est enfin tombée. Le jeune homme est relaxé faute d'éléments suffisants.

Dans de nombreux endroits en France, suite aux attentats, des jeunes dans des collèges, dans des lycées n'auraient pas respecté le recueillement national et auraient par la parole fait « l'apologie du terrorisme ». Or, avant de parler de délit, il s'agit de toujours bien définir en amont, le contexte de ce dont parle.

Provocateurs ? Pénibles ? Agaçants et difficiles à gérer ? Motifs suffisants pour les traîner en justice ? Interrogé sur cette question en février 2015, Jean-Pierre Rosencveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny répondait.

[...] Vigilance, réaction, oui, mais pas n'importe quoi et n'importe comment ! Au mieux on est dans le registre de la provocation infantile qui appelle les adultes – parents, enseignants, travailleurs sociaux – à réaction comme ils le font au quotidien quand des règles du jeu social sont bafouées. Dans ces circonstances ce ne sont pas de minutes de silence dont les enfants ont besoin, mais de temps de parole ! On ne doit pas laisser passer des propos ou un geste contestable – comme on réagit quand un enfant casse ou frappe -, il faut montrer son désaccord, mais en expliquant pourquoi avec les mots adaptés. [...] Il nous faut retrouver d'urgence calme et raison sinon on va transformer nos commissariats en crèches ou haltes-garderie. [...] Nul n'est censé ignorer la loi, mais il y a des limites de bon sens. Mettons ces affaires sur le compte de la crispation post-traumatique et revenons vite à la raison de la République.

[1] La formule est de Jean Luc Rongé, rédacteur en chef du journal du droit des jeunes

En bref...

1. Réunions syndicales

Le 10 octobre dernier, le **Snuipp-FSU a tenu une réunion syndicale** à l'Espace de la Tour à Mably. Cette réunion animée par Jean-Marc Boudot et Marie-Claude Laval-Diot a rassemblé entre 60 et 70 personnes. Elle a été l'occasion

- de faire le point sur la « revalorisation salariale » et sur son étalement sur plusieurs années
- d'évoquer les questions de sécurité dans les écoles (suite aux circulaires)
- d'avoir une réflexion sur les regroupements d'école qui avancent à marche forcée.

Le 8 novembre prochain se tiendra au lycée Jean Puy **un stage syndical du Snes-FSU**. Il sera animé par Ludivine Rosset, secrétaire académique de Lyon. Ordre du jour : droits et devoirs des personnels.

2. Villemontais : la fin (heureuse) est proche !

Pour mémoire : le Comité de Vigilance Laïque du Roannais (COVILAR) mène depuis plusieurs mois un combat contre la mairie de Villemontais qui avait pris la décision d'octroyer à titre gratuit le prêt de locaux municipaux à l'école privée de la Commune.

Le 7 octobre, le COVILAR reçu en Sous-Préfecture a eu la confirmation que le maire de la Commune avait eu un rappel à la loi. Ce dernier s'est engagé à procéder une nouvelle délibération du conseil municipal pour retirer la délibération litigieuse et à faire voter un avenant remettant en cause la gratuité du loyer accordée à l'école privée.

En outre, le Sous-préfet a rappelé que cette nouvelle délibération allait de pair avec le paiement par l'école privée des 13 000 euros de loyers impayés.